



## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

SONT PRÉSENTS: les conseillers Bertrand Gélinas, Crystal Luscombe, Steve Bernard, Jean-Louis Soulard sous la présidence du maire Alain Gauthier.

EST ABSENT : Le conseiller André Valiquette.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Madame Anik Gagné, directrice générale adjointe et trésorière et Monsieur Patrick Tanguay-Dumas, directeur général et greffier.

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE: 19H00

2025-06-10-101

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

2025-06-10-102

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 a été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE BERNARD,  
ET résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2025-06-10-103

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2025 a été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,  
ET résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tel que rédigé, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

##### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT #723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #716 CONCERNANT DIVERS TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES À TÉMISCAMING

Le conseiller Jean-Louis Soulard donne avis de motion et dépose le règlement #723 modifiant le règlement #716 concernant divers tarifs applicables aux activités de loisirs, culturelles et communautaires à Témiscaming qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure avec dispense de lecture.

#### **TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

2025-06-10-104

##### ADOPTION - RÈGLEMENT #720 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES ABROGEANT LE RÈGLEMENT #711

CONSIDÉRANT que des services sont dispensés par le département des travaux publics et des services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour ces services;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé par le conseiller Jean-Louis Soulard à une séance régulière du conseil tenue le 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,  
ET résolu unanimement,

QUE le conseil adopte le règlement #720 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

**19H 15 PRÉSENTATION VIA TEAMS – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2024**

2025-06-10-105

**ADJUDICATION - SOUMISSION DU 14 MAI 2025 – RM ENTREPRISES – CALCIUM LIQUIDE**

CONSIDÉRANT que notre règlement #679 sur la gestion contractuelle, à l'article 11.2, dicte que tout contrat de toute nature, qu'il soit d'approvisionnement, de construction, de service ou de service professionnel, dont la valeur varie de 25 000,00\$ à 49 999,99\$ peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre de fournisseurs parmi ceux qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants, lorsque possible ;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de ne pas comparer les prix dans certaines circonstances justifiables par la saine gestion de ses opérations ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la soumission datée du 14 mai 2025 de la compagnie RM Entreprises pour montant de 30 694.72\$ avant taxes, pour 61 760 litres de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000\$ avait été alloué au budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

D'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer pour et au nom de la Ville la soumission datée du 14 mai 2025 de la compagnie RM Entreprises pour montant de 30 694.72\$ avant taxes, pour 61 760 litres de calcium liquide 35%.

ADOPTÉE

2025-06-10-106

**ADJUDICATION - SOUMISSION #407915 – EVEREST AUTOMATION – DÉBITMÈTRE**

CONSIDÉRANT que notre règlement #679 sur la gestion contractuelle, à l'article 11.1, dicte que tout contrat de toute nature, qu'il soit d'approvisionnement, de construction, de service ou de service professionnel, dont la valeur n'excède pas 24 999.99\$ peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la soumission #407915 de la compagnie Everest Automation, d'un montant de 4 698\$ avant taxes, pour l'achat d'un débitmètre Doppler 120Vca ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,  
Et résolu unanimement,

D'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer pour et au nom de la Ville la soumission #407915 de la compagnie Everest Automation pour montant 4 698\$ avant taxes, pour l'achat d'un débitmètre Doppler 120Vca ;

QUE la dépense soit financée à même le règlement parapluie #715 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000\$.

ADOPTÉE

2025-06-10-107

**URBANISME**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #25-01 DE KATI BELLIARD POUR LE 67 OUTLOOK  
CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #25-01, à savoir :

Permettre la reconstruction d'une galerie couverte 8X10 à une distance de 0.3 mètre de la ligne de lot avant, plutôt qu'à minimum de 3 mètres tel que prescrit pour la zone RA-6 au Tableau 5 et à l'article 6.1.3 du Règlement de zonage #427.

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant mesure 2.77 mètres (9.1 pieds) ;

CONSIDÉRANT que la distance de 3 mètres entre la galerie et la ligne de lot avant ne peut être respectée ;

CONSIDÉRANT que la galerie couverte désirée conserve les mêmes dimensions que la galerie actuelle (8 pieds par 10 pieds) ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne porte pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure #25-01 tel que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

D'accepter la demande de dérogation mineure #25-01 telle que présentée.

ADOPTÉE

2025-06-10-108

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2025

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE BERNARD,  
ET résolu unanimement,

D'approuver la liste des comptes à payer et des déboursés pour le mois de mai au montant 476 018.13\$, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et est classée sous la cote 201-120/2025-06-10-108.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles par fonction au budget pour les fins pour lesquelles les dépenses citées ci-dessus ont été engagées et le paiement autorisé par le Conseil.

SIGNÉ à Témiscaming, ce 10 juin 2025.

\_\_\_\_\_  
Anik Gagné, trésorière

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES COMPARATIFS

La trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses comparatifs pour la période d'avril 2025.

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2024

La trésorière, Madame Anik Gagné, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

2025-06-10-109

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE  
CONSIDÉRANT que l'article 56 la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attacher ;

CONSIDÉRANT que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale précise toutefois que « Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres » ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,  
Et résolu unanimement,

DE nommer la conseillère Crystal Luscombe à titre de mairesse suppléante pour les mois de juillet, août et septembre 2025 ;

QUE cette même personne soit nommée, en plus de son titre de pro-mairesse, au titre de substitut du maire au conseil de la MRC de Témiscamingue avec droit de vote.

ADOPTÉE

2025-06-10-110

NOMINATION ET MANDAT - COMITÉ DONS ET COMMANDITES - RÉVISION DE LA FORMULE DE DONS ET COMMANDITES PAR LA VILLE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT que la Ville a un document régissant les commissions et comités du conseil municipal, document classé sous la cote 103-120/2025-02-11-116;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite former un comité afin d'assurer une distribution équitable, transparente et alignée sur ses priorités des dons et commandites accordés aux organismes à but non lucratif (OBNL) du territoire;

CONSIDÉRANT que la formule actuelle de soutien financier mérite d'être révisée afin de mieux répondre aux besoins des organismes et aux capacités budgétaires de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,  
Et résolu unanimement,

DE former le Comité Dons et Commandites afin de réviser la formule de dons et commandites par la Ville aux OBNL ;

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité :

- Alain Gauthier, maire
- Bertrand Gélinas, conseiller
- André Valiquette, conseiller
- Mélissa Rockburn, directrice des loisirs de la culture et de la vie communautaire
- Shanon Benoit, coordonnatrice culturel et communautaire

D'autoriser ces membres à agir au nom de la Ville dans le cadre des mandats confiés au comité.

DE soumettre une recommandation finale au conseil municipal pour adoption.

ADOPTÉE

2025-06-10-111

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DU 27 MAI 2025 - OMH

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une révision au budget 2025 datée du 27 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que le budget révisé 2025 doit être adopté par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,  
ET résolu unanimement,

D'accepter le budget amendé de l'OMH pour l'année 2025.

QUE la contribution de la Ville reste au montant de 17 006\$, soit le même montant approuvé lors de la dernière révision.

ADOPTÉE

2025-06-10-112

NOMINATION – AJOUT– MEMBRES DU C.A. DE LA CORPORATION PASSE DU LONG-SAULT

CONSIDÉRANT qu'à chaque début d'année, le conseil doit nommer les membres du C.A. de la Corporation Passe du Long Sault Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'ajouter un membre suite au départ du directeur du développement économique, touristique et des communications ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,  
Et résolu unanimement,

QUE le directeur général, Monsieur Patrick Tanguay Dumas, soit nommé à titre de membres et représentants de la Ville sur le conseil d'administration de la Corporation Passe du Long-Sault pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-06-10-113

APPUI POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : PROJET DE PARTAGE D'UN CONSEILLER EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que la sécurité civile constitue une responsabilité essentielle des municipalités locales, en vertu de la législation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite soutenir et professionnaliser la gestion de la sécurité civile sur l'ensemble de son territoire, notamment en offrant un accompagnement transversal aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette ressource aura pour principales responsabilités la gestion et l'actualisation des ententes, la mise à jour des ressources, la coordination de la formation, le suivi des missions et exercices, ainsi que l'appui au déploiement lors d'événements ou de simulations;

CONSIDÉRANT que la ressource n'a pas pour objectif de se substituer à l'obligation légale des municipalités, mais vise plutôt à offrir un accompagnement méthodologique, administratif et technique, afin de faire de la sécurité civile une priorité partagée et mieux outillée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue déposera une demande au Fonds Région Ruralité, volet coopération intermunicipale, afin d'obtenir un financement sur trois ans pour ce poste, avec une contribution partagée entre la MRC et les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette approche s'inspire du modèle éprouvé du conseiller en santé et sécurité au travail, ayant permis une consolidation durable de l'expertise au sein du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

QUE la Ville de Témiscaming appuie la démarche de la MRC de Témiscamingue visant à déposer une demande de financement au Fonds Région Ruralité, volet coopération intermunicipale, pour l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en sécurité civile intermunicipal(e) pour une période de trois ans;

QUE la Ville s'engage à contribuer au partage des coûts de cette ressource selon les modalités convenues avec la MRC et les autres municipalités participantes, à condition que ce partage reflète les besoins réels de chaque municipalité et ne soit pas basé automatiquement sur le RFU ou la population;

QUE la Ville demeure autonome et reconnaisse que la ressource viendra en appui et en complémentarité à ses obligations légales en matière de sécurité civile, sans s'y substituer et qu'elle est d'accord à la consolidation de la ressource à long terme;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue pour fins de suivi.

ADOPTÉE

2025-06-10-114

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION D’AFFICHER UN POSTE À TEMPS PLEIN POUR UNE PERSONNE D’UTILITÉ AUX TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT qu'un poste de personne d'utilité est disponible au sein de l'équipe des travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'affichage d'un poste temps plein pour une personne d'utilité aux travaux publics et services techniques, et à procéder à l'embauche conformément à la convention collective SCFP 1910.

ADOPTÉE

2025-06-10-115

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION D’AFFICHER UN POSTE À TEMPS PARTIEL POUR UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT qu'un besoin a été identifié pour combler un poste de journalier à temps partiel au sein de l'équipe des travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT que ce poste est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des opérations du service;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'affichage d'un poste à temps partiel de journalier aux travaux publics et services techniques, et à procéder à l'embauche conformément à la convention collective SCFP 1910.

ADOPTÉE

2025-06-10-116

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION D’AFFICHER UN POSTE À TEMPS PLEIN POUR UN OPÉRATEUR PRINCIPAL DU TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que le poste d’opérateur principal du traitement des eaux est présentement vacant au sein de l’équipe des travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’un poste temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l’affichage d’opérateur principal du traitement des eaux, et à procéder à l’embauche conformément à la convention collective SCFP 1910.

ADOPTÉE

2025-06-10-117

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - DEMANDE D’UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la demande écrite de l’employé # 01-0015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil autorise la demande de l’employé # 01-0015 spécifiée dans un document classé sous la cote 302-100/2025-06-10-117.

ADOPTÉE

**VARIA**

**DEMANDES VERBALES**

Le conseil répond à quelques questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD

QUE l’assemblée soit levée. Il est 19h53

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 8 juillet 2025.

---

Alain Gauthier, maire

---

Patrick Tanguay Dumas,  
directeur général et greffier